



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 6 juin 2022, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Alain Villemure est absent.

Le conseiller Corey Strapps quitte la séance à 20 h 28 afin de répondre à un appel d'urgence avec le service incendie.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2022, tel que déposé en ajoutant les points 8.9 et 8.10.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 6 juin 2022
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 mai 2022, et de la séance extraordinaire du 5 mai 2022.
4. 1re période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources Humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Modification du calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2022
 - 8.3 Embauche emploi d'été — saison 2022
 - 8.4 Ajustement – travaux à l'intersection route 214 et ch. Island Brook
 - 8.5 Décompte progressif numéro 1 — projet rue Stokes
 - 8.6 Installation des affiches
 - 8.7 Nomination des membres au comité consultatif en urbanisme
 - 8.8 Renouvellement au conseil sport loisir de l'Estrie pour l'année 2022-2023
 - 8.9 Autorisation fête de reconnaissance
 - 8.10 Démission d'une employée
9. Législation
10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2022-06-099



No de résolution
ou annotation

2022-06-100

Prochaine séance ordinaire

Lundi 4 juillet 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire
sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 mai 2022, et de la séance extraordinaire du 5 mai 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 mai 2022, et de la séance extraordinaire du 5 mai 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

- Est-ce que le conseil a lu le rapport annuel déposé par le directeur du service incendie en mars 2022 ?
- Demande de détails sur la facture de 77 920 \$ dans la liste des comptes concernant une réparation.
- Questionne l'achat d'un chapiteau
- Mentionne et demande pourquoi l'*Association Athlétique de Bury* ne publie jamais dans les médias francophones.
- Questionne un passage pour piétons et surtout son coût.
- Demande au maire s'il connaît le règlement 411-2018 en lien avec l'éthique et déontologie des élus. Une ancienne conseillère selon lui enfreint ce règlement en devenant une employée municipale.
- Qui sera nommé responsable du marché public ? Est-ce que les employés devront effectuer des heures supplémentaires pour s'en occuper ?
- Quels sont les équipements qui seront installés dans le parc ?
- Est-ce qu'il y aura un meilleur suivi pour les multiples arrêts des autobus scolaires ?

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration**
- 7.2 Sécurité publique**
- 7.3 Travaux publics**
- 7.4 Urbanisme et Environnement**
- 7.5 Loisirs, sport et culture**



8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 967 584.34 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 05-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Modification du calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2022

ATTENDU QU'une modification au calendrier des assemblées du Conseil doit être apportée en raison des élections provinciales ;

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme au règlement 422-2020 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter le calendrier modifié des séances du Conseil pour l'année 2022 et d'en fixer l'heure à 19 h 30.

Lundi 10 janvier ;	Lundi 7 février ;	Lundi 7 mars ;
Lundi 4 avril ;	Lundi 2 mai ;	Lundi 6 juin ;
Lundi 4 juillet ;	Lundi 1 août ;	Mardi 6 septembre ;
<u>Mardi 4 octobre ;</u>	Lundi 7 novembre	Lundi 5 décembre

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Embauche emploi d'été — saison 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Bury offre aux étudiants l'opportunité d'avoir un emploi d'été ;

ATTENDU QUE la Municipalité offre des postes étudiants comme préposé au parc, coordonnatrice de camp de jour, animateur du camp de jour ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

No de résolution
2022-06-101

2022-06-102

2022-06-103



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU D'embaucher deux (2) étudiants au poste pour l'entretien du parc, un (1) étudiant au poste de coordonnatrice de camp de jour, deux (2) étudiants au poste d'animateur du camp de jour, pour la saison 2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Ajustement – travaux à l'intersection route 214 et ch. Island Brook

2022-06-104

ATTENDU QUE la présence d'une fuite d'eau importante à l'intersection de la route 214 et du chemin Island Brook a nécessité des travaux ;

ATTENDU QUE la résolution no 2021-09-134 autorise le paiement de 28 500 \$ de la soumission de Transport et excavation Stéphane Nadeau inc. ;

ATTENDU QUE les travaux se sont avérés plus importants que prévu ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise le paiement de 11 791.32 \$, plus taxes, à Transport et excavation Stéphane Nadeau inc., pour les travaux supplémentaires.

Le vote est demandé par le conseiller Corey Strapps ;

POUR : 4
CONTRE : 1

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

8.5 Décompte progressif numéro 1 — projet rue Stokes

2022-06-105

ATTENDU QUE le 1^{er} décompte progressif relatif au projet rue Stokes - Réfection des services municipaux a été transmis, le 27 mai 2022, à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant les services EXP inc. ;

ATTENDU QUE pour les travaux exécutés au 24 mai 2022, par l'entrepreneur T.G.C. inc. le montant de la facture s'élève à 674 412.17 \$, incluant les taxes et la retenue de 10 % ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 674 412.17 \$, incluant les taxes à l'entrepreneur T.G.C. inc.

QUE le montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



8.6 Installation des affiches

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat de trois (3) affiches de bienvenue ;

ATTENDU QUE l'implantation de celles-ci nécessite l'excavation et l'installation de six (6) sonotubes ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Transport et excavation Stéphane Nadeau inc., au montant de 9 200 \$, taxes en sus, pour six (6) sonotubes.

QUE le montant nécessaire soit pris à même le fonds de roulement, payable à compter de 2023 sur une période de 5 ans

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-06-107

8.7 Nomination des membres au comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du règlement 348-2020 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) les membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité ;

ATTENDU QU'un (1) poste est présentement vacant ;

ATTENDU QUE Mme Maryse Gagnon sollicite auprès du conseil de la municipalité le mandat de membres du comité pour l'année 2022 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 du règlement 348-2020 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le président est nommé par le conseil municipal sur suggestion des membres du comité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'accorder le mandat de Mme Maryse Gagnon à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Bury pour l'année 2022 ;

DE nommer Mme Annie Duhaime comme présidente du comité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2022-06-108

8.8 Renouvellement au conseil sport loisir de l'Estrie pour l'année 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une somme de 100 \$ pour renouveler l'adhésion de la Municipalité de Bury au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2022-06-109
No de résolution
ou annotation

8.9 Autorisation fête reconnaissance

ATTENDU QUE la municipalité tiendra une journée de reconnaissance pour les employés municipaux, incluant un dîner où sera permis de consommer de la boisson alcoolisée ;

ATTENDU QUE selon l'article 74 du règlement 414-1-2019 relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques :

Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées ou d'avoir en sa possession des boissons alcoolisées dont l'ouverture du contenant n'est pas scellée dans toute place publique sauf si une résolution de la municipalité l'autorise ou si un permis d'alcool est valide pour cet endroit ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise, pour le 11 juin, de 11 :00 à 17 :00, que des boissons alcoolisées soient consommées dans le parc Mémorial.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Démission d'une employée

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale, Madame Sabrina Patry-McComb, a signifié sa démission dans une lettre qu'elle a remise à la directrice générale le 6 juin 2022.

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la démission déposée par l'inspectrice municipale, Mme Sabrina Patry-McComb, effectif immédiatement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

- Questionne les items numéro 13, 24, 47, 48 et 50 de la liste des comptes du mois
- Demande pourquoi la municipalité organise une fête de reconnaissance des employés
- Demande la provenance du chapiteau.
- Demande les noms des étudiants embauchés pour les emplois d'été.
- Demande pourquoi un conseiller a demandé le vote lors de l'adoption d'une résolution.
- Remercie le conseil d'avoir appuyé le projet de mini-urgence.

2022-06-110



11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 54.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 juillet 2022, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2022-06-101, 2022-06-104, 2022-06-105, 2022-06-106, 2022-06-108.

Signé ce 7 juin 2022.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière